

Auch, le 20 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



Le comité de pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) s'est réuni ce lundi 18 juillet, sous la coprésidence de Etienne Guépratte, préfet du Gers, de Pierre Lasserre, vice président du Conseil Général et de Françoise Simonutti, représentant le Maire d'Auch, pour signer la convention qui liera ses membres durant les 4 prochaines années.

Créé en juin 2005, le PDLHI a pour objectifs initiaux l'information et la sensibilisation des acteurs de terrain - élus, travailleurs sociaux - à la problématique du logement indigne, et la création d'un fichier de recensement.

Le logement indigne est un problème social et de santé publique qui concerne deux à trois mille logements dans le Gers, tant loués qu'habités par leurs propriétaires.

Ses membres sont tous les organismes - administrations, collectivités, associations - ayant à traiter le cas de logements indignes, indécents, voire insalubres, et à assister leurs habitants :

- l'Etat et ses directions interministérielles - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Départementale des Territoires (DDT) - ainsi que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- le Conseil Général et ses services sociaux ;
- la Mairie d'Auch qui a ses propres services ;
- l'association des maires et communautés de communes ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;

Par la signature de cette convention, chacun de ces partenaires s'engage à contribuer pour sa part au plan d'action du pôle - mobilisation formation et information des acteurs, repérage et traitement des situations, contrôle des procédures - et à coordonner son action avec les autres partenaires. A cette fin, un comité technique, animé par la DDT, suivra le déroulement des actions et examinera les dossiers complexes.